

**MAIRIE D'ORTHEZ**

**EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal**

**SÉANCE DU 4 AVRIL 2023**

\*\*\*\*\*

**Présents :** M. HANON, Maire-Président, M. GROUSSET, Mme LEMBEZAT, M. DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, MM. BOUNINE, SENSEBE, Mme DE MORO, M. LABORDE, adjoints, Mme PICHAREAU, M. ETCHEBERTS, Mme LABORDE, MM. DUPOUY, CARRERE, WILS, VIVES, Mmes LAMAZERE, MARQUEHOSSE, M. RAMALHO, Mmes MUSEL, DOMBLIDES, MM. CONEJERO, BERGES, DELTEIL, LABENNE, MELIANDE

**Absents mais ayant donné pouvoir :** Mme ROUSSET-GOMEZ (pouvoir à M. BOUNINE), M. ARENAS (pouvoir à Mme DE MORO), Mmes FOURQUET (pouvoir à M. DESPLAT), BOUBARNE (pouvoir à Mme LEMBEZAT), M. COSTEDOAT (pouvoir à M. SENSEBE), Mme DARSAUT (pouvoir à Mme LAMAZERE)

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Mme LAMAZERE

**23 – 22 - COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – ÉTAT SPÉCIAL SAINTE-SUZANNE**

**Rapport présenté par Monsieur DESPLAT, maire-adjoint :**

L'arrêté des comptes de la collectivité territoriale est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif présenté par Monsieur le Maire.

Ce document présente les résultats d'exécution comptable de l'exercice, tant en fonctionnement, qu'en investissement, ainsi que les restes à réaliser en dépenses et en recettes des deux sections.

Le compte administratif « ÉTAT SPÉCIAL SAINTE-SUZANNE » pour 2022 se résume comme suit :

**Compte administratif :**

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents	dépenses ou déficits	recettes ou excédents
Résultats reportés 2021		127 753,83 €		17 443,18 €		145 197,01 €
Opérations de l'exercice	- 24 520,18 €		- 5 492,15		- 30 012,33 €	
TOTAUX		103 233,65 €		11 951,03 €		115 184,68 €
Résultats de clôture 2022		103 233,65 €		11 951,03 €		115 184,68 €
Restes à réaliser	- 72 704,23 €					

Vu l'absence d'avis du Conseil Consultatif de Sainte-Suzanne réuni le 3 avril 2023,

Conformément à l'article L 2121-14 du CGCT, Monsieur le Maire se retire au moment du vote.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 23 voix pour – 5 contre (Mmes MUSEL, DOMBLIDES, MM. CONEJERO, MELIANDE, DELTEIL) – 3 abstentions (Mme MARQUEHOSSE, MM. BERGES, LABENNE) :**

- **constate la concordance du compte administratif avec le compte de gestion,**
- **reconnait la sincérité des restes à réaliser,**
- **arrête le compte administratif 2022 de Sainte-Suzanne.**

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 4 avril 2023  
Et tous les membres présents ont signé  
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

**Le Maire d'ORTHEZ,  
Emmanuel HANON**

**Publiée le**

